

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excuse : M. NUSSBAUM Emmanuel

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier cette fonction à Mme Agnès MEYER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **Désigne** Madame Agnès MEYER, comme secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,

Isabelle SCHMALTZ

La secrétaire de séance,

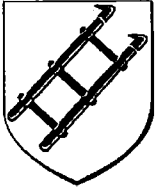
Agnès MEYER

Acte rendu exécutoire après transmission

par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excuse : M. NUSSBAUM Emmanuel

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,

Isabelle SCHMALTZ



La secrétaire de séance,

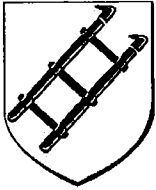
Agnès MEYER

Acte rendu exécutoire après transmission

par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excuse : M. NUSSBAUM Emmanuel

3. Finances : Décision modificative n°2 – Budget principal

Considérant qu'il convient de prendre une décision modificative afin de procéder à des ajustements de crédits au budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* *Approuve* les modifications budgétaires suivantes :

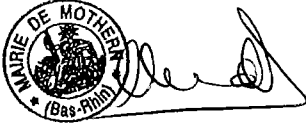
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1321-1200 : ECLAIRAGE PUBLIC	0,00 €	0,00 €	34 500,00 €	0,00 €
R-13251-1200 : ECLAIRAGE PUBLIC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 487,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	34 500,00 €	10 487,00 €
D-21318-1010 : SALLE POLYVALENTE - SALLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE - PARKING	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-1707 : ENSEMBLE SPORTIF FOOTBALL CLUB	57 013,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-1102 : AMENAGEMENT DE SECURITE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	57 013,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	57 013,00 €	33 000,00 €	34 500,00 €	10 487,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,

Isabelle SCHMALTZ



La secrétaire de séance,

Agnès MEYER

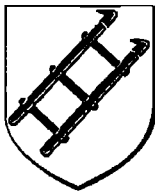
A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, enclosed within a large oval shape.

Acte rendu exécutoire après transmission

par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excusé : M. NUSSBAUM Emmanuel

4. Construction d'une nouvelle mairie – Avenants aux marchés de travaux

Vu la délibération en date du 21 décembre 2021 autorisant Mme le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux relatifs à la construction d'une nouvelle mairie,

Vu la délibération en date du 21 juin 2022 portant attribution des marchés de travaux relatifs à la construction d'une nouvelle mairie,

Vu la délibération en date du 26 mars 2024 approuvant les avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction d'une nouvelle mairie,

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'avenants pour les marchés de travaux concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **Approuve** les avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction d'une nouvelle mairie comme suit :

ENTREPRISES	Lot	MONTANT HT Marché après délibération du 26/03/2024	SOLDE RESTANT APRES LIQUIDATION JUDICIAIRE HT	SOLDE RESTANT APRES LIQUIDATION JUDICIAIRE TTC	TOTAL MONTANT MARCHÉ HT	TOTAL MONTANT MARCHÉ TTC
KARAMEMIS	1	202 324,51 €			202 324,51 €	242 789,41 €
ENTREPRISE GO	1				- €	- €
ENTREPRISES	Lot	MONTANT HT Marché après délibération du 26/03/2024	AVENANT N°1 HT	AVENANT N°1 TTC	TOTAL MONTANT MARCHÉ HT	TOTAL MONTANT MARCHÉ TTC
KLEINCLAUS	2	30 271,62 €			30 271,62 €	36 325,94 €
SCHOENENBERGER	3	36 607,80 €			36 607,80 €	43 929,36 €
MEDER	4	68 107,00 €			68 107,00 €	81 728,40 €
KAPP ECHAF.	5	13 655,00 €			13 655,00 €	16 386,00 €
ADER	6	87 735,82 €			87 735,82 €	105 282,98 €
MAYART	7	32 600,00 €			32 600,00 €	39 120,00 €
MEDER	8	26 251,00 €			26 251,00 €	31 501,20 €
LAEUFFER	9	73 149,44 €			73 149,44 €	87 779,33 €
ZYTO	10	86 661,05 €	11 487,00 €	13 784,40 €	98 148,05 €	117 777,66 €
DECK	11	29 147,52 €			29 147,52 €	34 977,02 €
ABRY ARNOLD	12	5 659,70 €			5 659,70 €	6 791,64 €
MAYART	13	23 225,21 €			23 225,21 €	27 870,25 €
LAEUFFER	14	112 713,50 €			112 713,50 €	135 256,20 €
LAEUFFER	15	26 854,00 €	- 3 900,00 €	- 4 680,00 €	22 954,00 €	27 544,80 €
WILLEM	16	21 939,50 €			21 939,50 €	26 327,40 €
K3E	17	130 000,00 €	2 822,47 €	3 386,96 €	132 822,47 €	159 386,96 €
ORONA EST	18	18 976,00 €			18 976,00 €	22 771,20 €
EIE	19	24 620,50 €			24 620,50 €	29 544,60 €
WILLEM	20	60 910,85 €	843,00 €	1 011,60 €	61 753,85 €	74 104,62 €
Total		1 111 410,02 €	11 252,47 €	13 502,96 €	1 122 662,49 €	1 347 194,99 €

* *Charge* le Maire de signer lesdits avenants ainsi que toutes pièces s'y rapportant

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,

Isabelle SCHMALTZ



La secrétaire de séance,

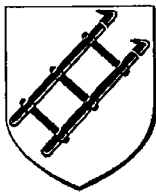
Agnès MEYER

Acte rendu exécutoire après transmission

par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excusé : M. NUSSBAUM Emmanuel

**5. Demande de subvention dans le cadre du dispositif « amendes de police »
de la Collectivité Européenne d'Alsace**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de réfection de chaussée auront lieu du 08 au 10 juillet 2024 sur toute la RD248 qui traverse la commune de Mothern. Suite à ces travaux, le marquage au sol devra être rétabli pour assurer la sécurité routière et piétonne. Le coût prévisionnel HT de ces travaux s'élève à 2 677 €.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ces travaux de marquage au sol sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

RECETTES		DEPENSES	
CEA - Produit des amendes de Police (40%)	1 070,80 €	Coût HT des travaux de marquage au sol	2 677,00 €
Commune – Autofinancement (60%)	1 606,20 €		
TOTAL	2 677,00 €	TOTAL	2 677,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **Approuve** les travaux et le plan de financement ainsi présentés,

* **Sollicite** l'aide de la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police,

* **Autorise** Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant,

* **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget primitif de 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,

Isabelle SCHMALTZ

The image shows the official seal of the Municipality of Mothern, Bas-Rhin, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

La secrétaire de séance,

Agnès MEYER

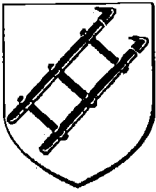
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Agnès Meyer', written in a cursive style.

Acte rendu exécutoire après transmission

par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excuse : M. NUSSBAUM Emmanuel

6. Projet d'acquisition de parcelles par la commune pour sécurisation d'un talus

Mme le Maire expose que, régulièrement, lors de fortes pluies, des éboulements/glislements de terrain sont déplorés en provenance du talus situé derrière les habitations de la rue du Kabach – côté pair. Le dernier épisode recensé a eu lieu le 17 mai 2024.

Afin de sécuriser les bâtiments de cette rue et pour se protéger de toute catastrophe future éventuelle, la commune a décidé d'entreprendre des travaux de sécurisation du talus. Pour mener à bien ces travaux, et en concertation avec une société spécialisée, la commune doit acquérir les parcelles mentionnées ci-après car elles font partie du périmètre nécessaire et indispensable aux travaux précités.

Vu les éboulements/glislements réguliers du talus situé derrière les habitations de la rue du Kabach – côté pair

Vu la nécessité d'intervenir pour prendre des mesures de mise en sécurité du talus pour assurer la sécurité des habitations,

Vu la concertation avec une entreprise spécialisée pour mener à bien ces travaux,

Vu les accords oraux et écrits des propriétaires actuels des parcelles concernées,

Considérant que la zone des travaux à effectuer s'étend à des parcelles qui appartiennent à des propriétaires privés

Considérant les accords oraux et écrits des actuels propriétaires privés des parcelles concernées,

Considérant que la superficie nécessaire à la commune pour effectuer les travaux de sécurisation est de 17 ares et 09 centiares,

Considérant la nécessité pour la commune d'être propriétaire du talus pour pouvoir y faire les travaux nécessaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **décide d'acheter** en l'état, aux propriétaires actuels, les 17,09 ares des parcelles suivantes nécessaires à la mise en œuvre des travaux :

Section	Numéro de parcelle	Superficie de la parcelle (en ares)	Parcelle complète à acquérir	Superficie à acquérir (en ares)
19	194	1,81	Oui	1,81
19	444	1,40	Oui	1,40
19	443	5,91	Non	2,05
19	442	2,31	Oui	2,31
19	183	2,17	Non	0,22
19	441	2,94	Oui	2,94
19	440	1,99	Oui	1,99
19	177	1,99	Oui	1,99
19	439	2,82	Non	1,24
19	438	2,81	Non	1,14
Total à acquérir				17,09

* **décide** de fixer le prix à 60 € l'are, soit un total de 1 025,40 € pour l'ensemble des 17,09 ares,

* **précise** que les actes de ventes prendront en compte les numéros définitifs donnés par le Cadastre pour lesdites parcelles,

* **précise** que les crédits nécessaires à l'acquisition de ces parcelles sont prévus à l'article 2111 / opération 1711 du budget primitif 2024,

* **dit** que les frais d'arpentage, de notaire et tout autre frais seront à l'entière charge de l'acquéreur,

* **autorise** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,

Isabelle SCHMALTZ



La secrétaire de séance,

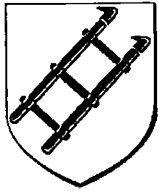
Agnès MEYER

Acte rendu exécutoire après transmission

par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excusé : M. NUSSBAUM Emmanuel

7. Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lauterbourg : demande de subvention

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lauterbourg (UT 16), par un courrier en date du 05 juin 2024 de M. TARKOWSKI, Président, sollicite une subvention afin de contribuer aux frais pour les réparations du véhicule permettant aux JSP de se déplacer aux diverses épreuves sportives organisées par l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin mais également de réaliser leurs manœuvres.

Madame le Maire précise que 5 jeunes sont résidents de la commune de Mothern parmi les 20 jeunes de la section des JSP de la Plaine du Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **Décide d'octroyer** une subvention s'élevant à 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lauterbourg,

* **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,
Isabelle SCHMALTZ

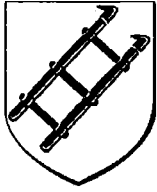


La secrétaire de séance,
Agnès MEYER

Acte rendu exécutoire après transmission par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excuse : M. NUSSBAUM Emmanuel

8. Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

a. Rapport annuel d'activités 2023

Mme le Maire présente le rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin (CCPR).

Ce rapport présente un bilan des décisions prises et des actions engagées dans les différents champs de compétences de la CCPR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **Prend acte** de la présentation du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,

Isabelle SCHMALTZ



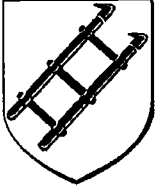
La secrétaire de séance,

Agnès MEYER

Acte rendu exécutoire après transmission
par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excuse : M. NUSSBAUM Emmanuel

8. Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

**b. demande de fonds de concours pour l'aménagement et la pose de
cavernes**

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour les sites cinéraires,

Considérant que l'aménagement et la pose de cavernes au cimetière de Mothern représente une dépense totale de 8 691,50 € HT,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

* **Accepte** le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour l'aménagement et la pose de cavernes au cimetière de Mothern à hauteur de 50 % du montant HT restant à la charge de la Commune,

* **Informe** la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin que ce montant sera de 4 345,75 € (quatre mille trois cent quarante cinq euros et soixante quinze cents).

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,
Isabelle SCHMALTZ

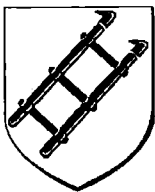


La secrétaire de séance,
Agnès MEYER

Acte rendu exécutoire après transmission par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excusé : M. NUSSBAUM Emmanuel

9. SMICTOM Nord Alsace - Rapport annuel d'activités 2023

Mme le Maire présente le rapport annuel d'activités 2023 du SMICTOM Nord Alsace.
Ce rapport reprend une présentation et un bilan des actions du SMICTOM Nord Alsace pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

*** *Prend acte*** de la présentation du rapport annuel d'activités 2023 du SMICTOM Nord Alsace.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,

Isabelle SCHMALTZ



La secrétaire de séance,

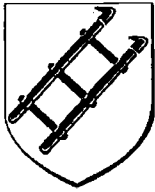
Agnès MEYER

Acte rendu exécutoire après transmission

par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MOTHERN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents à tous les points : 14
Procurations à tous les points : 4
Date de la convocation : 27 juin 2024
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juillet 2024 à 19h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

Présents : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, KOLHEB-LUSTIG Martine, JOERGER Alain, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, ARNOLD Marguerite, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, RUCK Jean-Noël, ZIMMERMANN Marie-Jeanne, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

M. LEHMANN Frank a donné procuration de vote à Mme SCHMALTZ Isabelle
Mme DONNATE Marie-Claude a donné procuration de vote à Mme MEYER Agnès
M. SCHREINER Dominique a donné procuration de vote à M. NEICHEL Marcel
M. GRESSEL-HOFFARTH Florian a donné procuration de vote à M. JOERGER Alain

Membre absent non-excuse : M. NUSSBAUM Emmanuel

10. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des délégations

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du Conseil Municipal de Mothern en date du 04 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de cette délégation,

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'elle a prise dans le cadre de ses délégations.

✓ **Décision du 22/05/2024 :**

Portant sur la signature d'un devis concernant le relamping LED de la bibliothèque, avec l'entreprise K3E, 14 Rue du chemin de fer, 67470 MOTHERN, pour un montant de 5 248,50 € HT.

✓ **Décision du 04/06/2024 :**

Portant sur la signature d'un devis concernant des travaux complémentaires à l'école maternelle au niveau de la charpente, avec l'entreprise WIEDEMANN, 4b rue du traîneau, 67240 GRIES, pour un montant de 15 492,51 € HT.

✓ **Décision du 10/06/2024 :**

Portant sur la signature d'un devis concernant le marquage au sol suite aux travaux de voirie de la CEA, avec l'entreprise EG SIGNALISATION, 4 Rue Pierre Heili, 67310 WASSELONNE, pour un montant de 2 677 € HT.

✓ **Décision du 26/06/2024 :**

Portant sur la signature d'un devis concernant des travaux de sécurisation au lieu-dit Dasselberg, avec l'entreprise LENGERT, 11A Route de Munchhausen, 67470 SELTZ, pour un montant de 13 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

*** *Prend acte*** des décisions prises par Mme le Maire depuis la dernière présentation des décisions du Maire dans le cadre des délégations en séance du Conseil Municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 09 juillet 2024

Le Maire,

Isabelle SCHMALTZ



La secrétaire de séance,

Agnès MEYER



Acte rendu exécutoire après transmission

par voie électronique au contrôle de légalité le : 09/07/2024

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 09/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Pour les membres du conseil, le délai de deux mois court à compter de la séance au cours de laquelle la délibération a été adoptée.